

# Le PLR s'engage pour la démocratie directe et le droit international

Berne, le 29 février 2016

**Communiqué de presse**

## Le PLR s'engage pour la démocratie directe et le droit international

### Oui à un référendum obligatoire conséquent pour les traités internationaux

---

**Le PLR. Les Libéraux-Radicaux salue la décision du Conseil des Etats qui accepte la motion du conseiller aux Etats, Andrea Caroni. Cette proposition demande l'introduction d'un référendum obligatoire pour les traités internationaux ayant un caractère constitutionnel. L'introduction d'un référendum obligatoire renforce à la fois la démocratie directe et le droit international.**

Avec l'adoption de la motion proposée par le conseiller aux Etats, Andrea Caroni, qui demande l'introduction d'un référendum obligatoire pour les traités internationaux ayant un caractère constitutionnel, le Conseil des Etats a pu combler une lacune. A ce jour, les modifications de la Constitution sont soumises au référendum et doivent donc obligatoirement obtenir l'aval du peuple et des cantons. Toutefois, cette obligation s'applique uniquement pour le droit national, le droit international n'est pas systématiquement concerné, et quand bien même si matériellement il revêt un caractère constitutionnel. Cette motion permet désormais d'introduire le parallélisme nécessaire entre le droit interne et le droit international.

#### Renforcer la démocratie directe et le droit international

L'adoption de la motion permet de combler cette lacune. Désormais, il ne sera plus nécessaire de distinguer en matière de questions constitutionnellement importantes si c'est sous la forme d'un texte constitutionnel ou d'un traité international : quelle que soit la forme, un référendum obligatoire aura lieu.

Cela renforce notre démocratie directe, puisque les citoyens détiennent leur mot à dire en ce qui concerne ces traités fondamentaux. De plus, cela permet de renforcer le droit international, car les nouveaux accords importants auront une légitimité encore plus grande grâce à ce processus démocratique.

#### Le Conseil des Etats a su saisir cette chance

Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion et le Conseil national l'a adoptée lors de la dernière session d'automne. Aujourd'hui, le Conseil des Etats a su saisir la chance d'offrir un outil supplémentaire aux citoyens afin que ces derniers puissent se prononcer sur les accords internationaux par voie de référendum.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse.**

---

#### Contacts

- › Andrea Caroni, conseiller aux Etats, 079 688 96 50
  - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
  - › Aurélie Haenni, porte-parole Romandie, 079 315 78 48
- 

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.

Le PLR s'engage pour la démocratie directe et le droit international